Police municipale

Opération tranquillité vacances

Ce service, qui fonctionne gratuitement toute l'année quelle que soit la période de vos vacances, permet de sécuriser votre domicile durant votre absence grâce au passage des policiers municipaux.

Votre demande de surveillance doit être faite par écrit quelques jours avant votre départ, à l'aide du formulaire que vous pouvez télécharger ici :

Fichier

Formulaire Opération Tanquillité Vacances 270.39 Ko

À noter : Les formulaires de l'Opération tranquillité vacances et les dossiers de demande de macaron résidentiel sont à votre disposition au Guichet unique ! Ils peuvent également y être redéposés.

Chiens dangereux

Tout chien de catégorie I (chiens d'attaque) ou II (chiens de garde ou de défense) doit être déclaré aux services de Police Municipale où il sera enregistré, sur présentation de certains documents.

Pour en savoir plus sur ces démarches, consulter le lien http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1839.xhtml

Police municipale

3 rue du Moustier 77400 Thorigny-sur-Marne France

Vous avez la possibilité de vous rendre au poste de Police Municipale, sur rendez-vous (au 01 60 07 65 76), pour :

Saisir une main-courante, déclarer un objet perdu ou volé, compléter une fiche Opération tranquillité vacances, déclarer un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie, amener un animal trouvé, signaler tout phénomène suspect, faire une demande de macaron résidentiel si vous en remplissez les conditions, déclarer un vol de poubelles, faire une attestation de logement vacant.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 - 12h | 14h - 16h15

01 60 07 65 76
policemunicipale@thorigny.fr
Lire aussi
Contacter la police municipale via notre formulaire